

Marie Moret à monsieur Chastanier, 26 juin 1900

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote Familière de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation 1 p. (488r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 26 juin 1900,
Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54819>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [26 juin 1900](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination 12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméMarie Moret retourne à l'imprimeur les épreuves des articles « Faits politiques et sociaux », « Question Paix » et « Mouvement féministe ». Elle rappelle à son correspondant que la pagination du prochain numéro devra être entièrement modifiée en raison de la valeur de l'interligne de l'article « Élections ». La 30e feuille du tiré à part des « Documents biographiques » pourra être préparée après le tirage du *Devoir*.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Brise Familière
le Juin 1900

Monsieur Chastanier,

J'ai l'honneur de vous
confirmer ma lettre du 2^e et
de vous retourner par
ce courrier les épreuves
faits politiques et sociales,
question Paris et Nouve-
ment fermement.

Je prends note que
question Paris est bien
remise à sa place.

Nous, comme je vous

l'écrivais le 26^e, toute
cette question, plus celle
de chronique parlementaire,
va devoir être modifiée
par la mise en application
du p. de l'article Elections.

La seconde épreuve
demandée par ma suivante
lettre va, du reste, conte-
nir ces corrections.

Veuillez agréer
Monsieur, mes civilités
non faites à ce jardin

et en vous remercier
en tout, préparer le paquet
30^e de thé à part : Doc. brique